



Appel à candidature

En direction des artistes de tous domaines d'expression artistique

Autour du thème d'inspiration « Apprenons à jouer ensemble, aux rythmes des sons et/ou des mouvements du corps »

Pour une résidence d'action artistique et culturelle avec l'association Les Potes en ciel

L'association Les Potes en ciel, installée depuis 2006 dans le quartier de Lille Fives, défend que l'enfant est une personne. Développant des projets et des outils au service de l'épanouissement des enfants, elle propose des espaces de liberté, d'agir, de loisirs et de solidarité au sein de son café des enfants ou hors-les-murs dans l'espace public ou auprès des structures partenaires.¹

Une résidence d'artiste avec les Potes ?

La sensibilisation à l'art et à la culture est un facteur essentiel d'épanouissement de l'enfant et sa relation avec ses proches. L'expression artistique favorise l'ouverture sur le monde et véhicule des valeurs de tolérance, d'acceptation de soi et de l'autre.

Ces approches irriguent le projet des Potes en ciel et les activités artistiques et culturelles sont nombreuses au sein du café des enfants et des actions hors-les-murs. Afin favoriser une rencontre encore plus épanouie et profonde avec les arts, nous avons souhaité mobiliser la présence d'artistes sur le temps long.

Par ailleurs, le café des enfants est ouvert durant le mois d'août afin d'accueillir les enfants qui ne partent pas en vacances et aussi en raison de la fermeture d'un grand nombre de structures socio-culturelle. Il s'agirait donc de proposer un temps de respiration, d'évasion et d'exploration, une expérience du voyage en restant dans son quartier.

Enfin, l'été, c'est aussi le temps de la rencontre et de la liberté du corps. Dans le développement des enfants, l'approche sensorielle et corporelle est essentielle. On remarque souvent que la saison estivale est un moment d'émancipation et de changements des enfants et des jeunes.

Le ou les artistes en résidence proposeront des formes de sensibilisation et d'expérimentation ludique et participative autour du son et des mouvements du corps, grâce à la pratique de différents médias artistiques.

¹ Pour en savoir plus sur le projet des Potes en ciel : <https://www.lespotesenciel.net/L-association/>

Déroulement

Temps de résidence : 2 semaines en continu (4 jours par semaine) à définir entre le 14 et 31 août 2024

Le ou les artistes seront présent.e.s sur les temps d'ouverture de l'association du mercredi au samedi. En co-construction avec l'équipe de l'association et les structures partenaires, il.elle.s se positionneront sur des temps d'accueil au café des enfants et en extérieur. Volume horaire à définir ensemble.

Une présence est attendue en continu pour créer une véritable immersion et favoriser la création de liens.

Temps de rencontres avec les enfants et les familles : 2 ateliers en juin 2024 au café des enfants et auprès de structures partenaires (centre social); présence dans une ou plusieurs « rues aux enfants » ;

Temps de co-construction : juin avec les équipes de l'association (salarié.e.s, bénévoles) et les partenaires.

Sélection : mai 2024

Conditions matérielles et financières

L'association prendra en charge les dépenses de matériels.

Un hébergement est envisageable pour le ou les artistes ne résidant pas sur la métropole.

La rémunération se fera facturée sous forme de prestation, aux tarifs applicables pour les interventions artistiques et culturelles, selon les conditions précisées par le ministère de la Culture².

Pour candidater :

1 / une lettre de présentation de la démarche artistique et des motivations à mener cette résidence d'actions culturelles. La lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le (la) candidat (e)

2/ un curriculum vitae

3/ un dossier artistique succinct

-> Envoi par mail à accueilcafé.pec@gmail.com et direction.potesenciel@gmail.com

-> Avant le 21 avril

² « Les conditions de rémunération et de déclaration des interventions artistiques et culturelles' sur le site du ministère de la Culture : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Education-artistique-et-culturelle/Monter-un-projet/Intervention-de-l-artiste/Les-conditions-de-remuneration-et-de-declaration-des-interventions-artistiques-et-culturelles>